

**DÉLIBÉRATION DE\_2025\_008**

dix-huit mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VÉLINES sous la Présidence de Michel FRICHOU.

Date de convocation :

Présents : Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Sylvie PELLIZZER représentée par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF représentée par Hélène DONADIER, Karine LEY représentée par Éric REY, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Cyril BARDE

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 23 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

**OBJET : Compte financier unique - CTE DE CNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GUR 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	8 728,05	0,00	8 728,05
Opérations	4 698 676,78	5 971 256,91	3 349 808,61	4 371 074,68	10 669 933,69	10 342 931,99

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025  
Date de réception de l'AR: 17/04/2025  
024-200034197-DE\_2025\_008-DE  
A G E D I

exercice						
<b>Total</b>	<b>4 698 676,78</b>	<b>5 971 256,91</b>	<b>3 349 808,61</b>	<b>4 379 802,73</b>	<b>8 048 485,39</b>	<b>10 351 059,64</b>
Résultat de clôture		1 272 580,13		1 029 994,12		2 302 574,25
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 495 284,65	1 670 299,75	2 495 284,65	1 670 299,75
Total cumulé	0,00	1 272 580,13	2 495 284,65	2 700 293,87	2 495 284,65	3 972 874,00
Résultat définitif		1 272 580,13		205 009,22		1 477 589,35

Le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Michel FRICHOU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Thierry BOIDÉ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Michel FRICHOU